

Image not found or type unknown



Co titulaire de la carte grise mes droit

Par **emijava**, le **24/09/2014** à **00:42**

Bonjour je vie en couple depuis 4 an 1/2 mon conjoint m'a demandé de partir, nous avons acheté une voiture en commun, je suis co-titulaire de la carte grise le crédit est à son nom, les raisons sont très simple je ne pouvais pas être sur le crédit, je souhaite garder le véhicule je peux prouver que j'ai mis beaucoup d'argent sur son compte étant interdit bancaire, j'ai procuration, mes salaires sont virés sur son compte, plus tous les autres virements sepa ou mon nom apparaît, je précise que je n'ai plus rien et vais me retrouver à la rue avec ma fille, que peut il se passer si je la prend dans son dos ... merci de votre réponse

PS : Je vie un harcèlement moral journalier...

merci pour vos réponse